TECH IN FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 mai 2018

[Enquête « Compliance RGPD au 25 mai »]

Les entreprises de la Tech ne sont pas prêtes

A l'occasion de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données ce 25 mai, TECH IN France a réalisé une enquête Compliance auprès de ses adhérents parmi lesquels se trouvent des startups, des ETI et des grands groupes. 60% des entreprises interrogées ne s'estiment pas prêtes pour cette entrée en vigueur tant attendue…TPE et PME étant particulièrement affectées par cette impréparation en raison des moyens dont elles disposent.

Les entreprises de la Tech ne sont pas prêtes ! C'est ce qui ressort, en partie, de l'enquête réalisée à laquelle 80 entreprises (éditeurs de logiciels et services internet) ont répondu.

En effet, prêt de 60% des entreprises interrogées ne s'estiment pas prêtes pour cette entrée en vigueur tant attendue. Les TPE et PME (entreprises dont le chiffre d'affaire ne dépasse pas 20 millions d'euros) constituent la majorité des effectifs des entreprises qui indiquent ne pas remplir les critères à ce jour. Les « sous-traitants » sont pourtant au premier rang des entreprises concernées par la conformité.

Ainsi, **71 % des entreprises interrogées déclarent ne pas avoir adressé d'avenants RGPD à leurs clients**. En effet, cette impréparation est selon les entreprises interrogées, imputable au manque d'information pratique sur les nouveaux contrats juridiques à mettre en place. La plupart des entreprises de la tech n'ont en outre pas les moyens de déléguer ces tâches à des cabinets d'avocats spécialisés…

De surcroît, seules **43% des entreprises interrogées précisent avoir rédigé des règles internes applicables en cas de fuite de données** et 53% d'entre-elles n'ont pas encore mis en place de canal de communication pour gérer les demandes des personnes concernées par la protection de leurs données. Ces chiffres révèlent l'état d'impréparation des entreprises face à cette révolution. Fait rassurant : 80% des entreprises ont identifié les mesures de sécurité à prendre.

---

[1] TECH IN France a publié un guide pratique avec le Cigref et l'AFAI fin 2017 (http://www.techinfrance.fr/actualites/categorie/communiques-de-presse/article/entreprises-les-cles-d-une-application-reussie-du-gdpr) et organisé des sessions de formation avec des cabinets d'avocat pour ses membres.

Dès lors, **55% des entreprises interrogées ne sentent pas suffisamment accompagnés**, notamment dans la création des nouveaux contrats techniques et juridiques.

TECH IN France, qui va poursuivre son propre travail d'accompagnement entamé, compte également sur les initiatives et la souplesse annoncées de la CNIL pour développer la mise en conformité des entreprises. TECH IN France a ainsi relayé auprès de la CNIL les guides récemment publiés à destination des PME. Parmi les pistes proposées, certaines entreprises souhaitent la création d'un support technique en ligne pour poser leurs questions notamment sur les problématiques juridiques rencontrées. **La mise en conformité au RGPD a également un coût que 73% des entreprises déclarent être incapables d'évaluer...** Les entreprises interrogées ne sont pas toutes en mesure de nommer par exemple un délégué à la protection des données (DPO).

[A propos de TECH IN France]

Créée en 2005, TECH IN France est une association professionnelle de loi 1901 qui a pour but de rassembler et de représenter les éditeurs de logiciels et solutions internet en France. Porte-parole de l'industrie numérique, TECH IN France compte 350 entreprises adhérentes : de la startup à la multinationale en passant par la PME et les grands groupes français ; soit 8 milliards d'euros et 90 000 emplois. TECH IN France s'est donnée pour mission de mener une réflexion permanente sur l'évolution de l'industrie numérique et promouvoir l'attractivité du secteur.

www.techinfrance.fr

[Contact presse]

Stéphanie Haddad +33 (0)6 66 69 49 33 – s.haddad@techinfrance.fr
Relations presse – TECH IN France